

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 09/01/2025 - 81 - 2023 B 00110 - 909 863 573 - 2AG BOIS



Désignation de l'entreprise :		SAS 2AG BOIS		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				30/04/2024		30/04/2023	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	67 500		36 000
D	Production stockée* (variati <sup>o</sup> stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)						
	Production immobilisée*						
E	Subventions d'exploitation reçues						
X	Autres produits						
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	68 555		36 592
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						
H	Variation de stock (marchandises)*						
A	Achats de matières 1 <sup>o</sup> et autres approvisionnements* (y compris droits douane)						
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*						
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :						
E				242	19 947		39 459
S	impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	244	898		974
	Rémunérations du personnel*			250	78 481		86 879
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	32 167		32 036
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255	254	525		251
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259	262	1 791		578
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	133 807		160 402
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	-65 252		-123 810
Produits financiers (III)				280			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges financières (V)				294	4 715		2 503
Charges exceptionnelles (VI)				300	214		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348				
S Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	-70 181		-126 313
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312		314	70 181
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles						
I	Provisions non déductibles*						
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						
T	Divers* dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies a)	987		
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)		138		Bassins d'emploi à redynamiser	991		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Dont créance due au report en arrière du déficit*		346					
Dont déduct. exception. (art 39 decies)		655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)		647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)		990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649		
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS</b>				352		354	70 181
D Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
E Déficit antérieurs reportables* :						360	
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS</b>				370		372	70 181

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 31 OCTOBRE 2024**

**Résolution d'affectation de résultat de l'exercice clos le 30 avril 2024**

**SECONDE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter en totalité le résultat de l'exercice s'élevant à la somme négative de 70 180,97 euros au poste « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Pour copie certifiée conforme**

**La présidence**



